

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 02 février 2021

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Absents excusés : Leila MANET (procuration à Michel BRULHART), Laurent IMBERTI (procuration à Nicolas PIDOUX), Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER), Philippe GAVAGGIO

Absent : Cécile MAGNIN

Secrétaire de séance : Nicolas PIDOUX

2021_04 - Objet : Validation du programme d'actions établi par l'Office National des Forêts pour l'année 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de l'Office National des Forêts (O.N.F.) relative au programme d'actions 2021 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, et conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF liés au Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

Le descriptif des travaux a été établi par l'O.N.F. comme suit :

Descriptif des travaux Localisations	Quantité estimative	Prix Total Hors Taxes
Travaux sylvicoles : Intervention en futaie irrégulière Localisation : 25.u <i>Travaux susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 40% par le programme Sylv'Acctes ou de 30% par la Région Aura</i>	3,00 ha	3 940,00 €
Travaux de maintenance : Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture Localisation : 17.u	0,8 km	930,00 €

Total investissement :
3 940,00 € H.T.

Total fonctionnement :
930,00 € H.T.

Total opération :
4 870,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition de l'O.N.F. pour un montant de 4 870,00 € H.T.
- **DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

Article 61524 – Entretien bois et forêts : 1 116,00 € T.T.C.

Section d'investissement

Article 2117 – Bois et forêt : 4 334,00 € T.T.C.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention à hauteur de 40% auprès de Sylv'Acctes ou à hauteur de 30% auprès de la Région pour la réalisation des travaux sylvicoles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents et à exécuter la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

**Le Maire,
Michel BRULHART**

